



TotalEnergies

TotalEnergies Power & Gas Belgium

Info et conditions SUNNYDAYS24PRO

Description de la promotion

En tant que nouveau client, vous pouvez bénéficier de la promotion suivante :

- Pour l'électricité : une réduction annuelle de 35 € htva ainsi qu'une réduction de 0,9 c€/kWh htva.
- Pour le gaz naturel : une réduction annuelle de 35 € htva ainsi qu'une réduction de 0,45 c€/kWh htva.

Comment votre promotion est-elle calculée ?

Votre promotion est constituée d'une partie fixe de 35€ de réduction annuelle sur votre facture de gaz naturel et de 35€ sur votre facture d'électricité. La réduction annuelle est déduite au prorata de vos factures d'acompte mensuelles. La réduction ne pourra dépasser le montant correspondant à la consommation du client.

Ce montant fixe est couplé avec un montant qui varie en fonction de votre consommation :

- 0,45 c€/kWh de réduction sur votre consommation de gaz naturel
- 0,9 c€/kWh de réduction sur votre consommation d'électricité.

Le montant indicatif de 263,5€ par an affiché sur notre site web prend en compte la ristourne fixe et la ristourne variable. Celui-ci a été calculé pour un contrat d'énergie gaz et électricité sur la base d'une consommation moyenne de 9.000 kWh en électricité et de 25.000 kWh en gaz.

Conditions

- Offre valable du 01/05/2024 au 31/05/2024 (inclus)
- Offre uniquement accessible aux nouveaux clients professionnels ayant une consommation annuelle inférieure à 100 MWh pour l'électricité et/ou le gaz naturel pour l'ensemble de leur(s) Points de fourniture, disposant d'un compteur avec relevé annuel (YMR) souscrivant un tarif PIXEL PRO ou PIXEL BLUE PRO tels que publiés sur le site internet <https://totalenergies.be/fr/professionnels/produits-et-services/my-business/notre-offre-energie> ;
- Offre destinée exclusivement aux nouveaux clients ayant souscrits pour leur électricité et/ou leur gaz naturel chez TotalEnergies ;
- Offre non cumulable avec d'autres réductions, tarifs spécifiques et avantages relatifs au gaz naturel et/ou à l'électricité proposés par TotalEnergies ;
- Les réductions sont valables pour une durée d'un an à partir de la date de début de la fourniture du premier contrat à condition que le client soit fourni par TotalEnergies pour une période ininterrompue d'un an ;
- Les réductions seront appliquées dès la prochaine facture d'acompte (ou la suivante si celle-ci est déjà en cours d'édition) suivant votre notification au droit à la promotion
- TotalEnergies se réserve le droit de vérifier que le client remplit les conditions de l'offre. Dans le cas où les conditions de la promotion ne seraient plus remplies, TotalEnergies facturera au client la réduction déjà reçue soit via une facture de régularisation de TotalEnergies, soit par une facture additionnelle. Les réductions seront déduites au prorata des factures d'acompte mensuelles ;

TotalEnergies Power & Gas Belgium S.A./N.V.

Rue Saint-Laurent, 54 - 4000 Liège/Luik

www.totalenergies.be

TVA/BTW: BE 0859 655 570 - RPM Liège / RPR Luik

BNP Paribas Fortis : IBAN BE38 0015 0942 4272 - BIC GEBABEBB



- TotalEnergies se réserve le droit de modifier la durée de validité de l'action, de modifier le contenu de l'action, voire d'annuler complètement l'action en cas de Force majeure ou pour toute autre circonstance indépendante de sa volonté, qui le justifierait ;
- Les conditions générales de vente de TotalEnergies sont applicables à cette promotion <https://totalenergies.be/fr/professionnels/conditions-de-fourniture-pme>